



## Feuille d'engagement

\* La JOURNEE SAINT HUBERT du LOT, le 07/10/23 sur le territoire de la Société de chasse de Gréalou

Rdv à **7 h 30** sur La commune de **Gréalou** (itinéraire fléché / GPS: 44-536332 1.892869)

(Date limite d'inscription **02/10/2023** )

### CHASSEUR :

Nom / Prénom : .....

Si moins de 20 ans, précisez date de naissance : ..... Si chasse accompagnée, précisez le nom du tuteur.....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

N° de téléphone : ..... Portable : .....

N° du permis de chasser : ..... E-mail (facultatif) : .....

Assurance : N° de contrat et compagnie.....

Le Permis de Chasser a été validé (N° de validation et date ..... ) pour le département du .....

### CHIEN

Nom : ..... Affixe : .....

Race : ..... Sexe : ..... Date de naissance : ..... / ..... / .....

N° Tatouage ou Puce : ..... N° L.O.F : .....

*Le Chien doit être obligatoirement tatoué ou pucé, même s'il n'est pas inscrit au L.O.F*

CATEGORIE (Cochez la case correspondant à votre catégorie d'engagement) :

- « Jeunes (- de 20 ans à la date du concours) et chasseurs accompagnés
- « Chasseresse » avec Chien d'arrêt
- « Chasseresse » avec Chien leveur de gibier
- « Chasseur » avec Chien d'arrêt.
- « Chasseur » avec Chien leveur de gibier.
- « Chasseresse » avec Chien d'arrêt ou leveur de gibier dit *Trialisant*.
- « Chasseur » avec Chien d'arrêt ou leveur de gibier dit *Trialisant*.
- « Archer » avec Chien d'arrêt ou leveur de gibier

Le montant de l'engagement est de:  
25 € pour le 1er chien  
10 € pour le 2ème chien

La FDC rembourse l'inscription pour la classe « Jeune (- de 20 ans à la date du concours) et chasseurs accompagnés » sur présentation de la feuille d'engagement.

Prix du repas: 20€  
Réservation nombre de repas: .....

A retourner, accompagnée de votre règlement et des pièces justificatives à:

François ALMAGRO  
Association du Saint Hubert du Lot  
Le bourg - 46100 - PLANIOLES  
almagro.francois@orange.fr - Tél. 07.70.00.48.02

**Important:** Pour les Catégories des "Trialisant", joindre obligatoirement une photocopie du carnet de travail mentionnant la récompense obtenue et indiquer le N° du carnet de travail..... (Un chien est dit "trialisant" dès l'instant qu'il a obtenu un Très Bon en field, un BICP 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> cat, en France ou à l'étranger. Si la récompense intervient entre la date de clôture d'inscription et le jour du concours, le concurrent est tenu d'en avvertir l'organisateur.)

Je déclare connaître le règlement de La Journée Saint Hubert, m'y soumettre sans réserve, et décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité civile et pénale. J'ai bien compris que toute fausse déclaration m'expose aux sanctions du règlement qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion.

Fait à ..... le .....

Lu et approuvé - Signature: